

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 00045

Numéro SIREN : 440 494 052

Nom ou dénomination : L'ETNA

Ce dépôt a été enregistré le 24/03/2023 sous le numéro de dépôt B2023/003324

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2022
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*04

Désignation de l'entreprise		L'ETNA		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		117 rue de Stalingrad		38100 GRENOBLE		
SIRET		4 4 0 4 9 4 0 5 2 0 0 0 2 8				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12		
				Exercice N clos le		
				3 0 0 9 2 0 2 2		
		Brut		Amortissements-Provisions		
		1		2		
				Net		
				3		
ACTIF						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations { Fonds commercial *	010	20 000	012	20 000	
	incorporelles { Autres *	014	153	016	153	
	Immobilisations corporelles *	028	211 007	030	176 389	
	Immobilisations financières * (1)	040	155	042	155	
	Total I (5)	044	231 315	048	54 773	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060	20 063	062	20 063
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances { Clients et comptes rattachés *	068	9 994	070	9 994	
		(2) { Autres* (3)	072	4 461	074	4 461
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	135 064	086	135 064	
	Charges constatées d'avance *	092	2 164	094	2 164	
Total II	096	171 747	098	171 747		
Total général (I + II)		110	403 062	112	226 520	
PASSIF				Exercice N NET		
				1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	7 500			
	Ecart de réévaluation	124				
	Réserve légale	126	750			
	Réserves réglementées *	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	83 341			
	Report à nouveau	134				
	Résultat de l'exercice	136	830			
	Provisions réglementées	140	13 986			
	Total I	142	106 406			
	Provisions pour risques et charges	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	8 919			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	3 000			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	21 515			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 3 708)	172	86 680			
	Produits constatés d'avance	174				
Total III	176	120 114				
Total général (I + II + III)		180	226 520			
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	1 668
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise LETNANéant ☐

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

Exercice N clos le

3 0 0 9 2 0 2 2

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210	172 244
	Production vendue	{	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
			services *		217		218	199 746
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222	
	Production immobilisée*						224	
	Subventions d'exploitation reçues						226	
Autres produits						230	23 524	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	395 514
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234	98 201
	Variation de stocks (marchandises)*						236	-1 979
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240	
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : 6 030 - immobilier :)						242	115 751
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 1 727)						244	5 250
	Rémunérations du personnel*						250	126 504
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	36 421
	Dotations aux amortissements*						254	14 368
	Dotations aux provisions						256	
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262	4 995
			cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		649		
Total des charges d'exploitation (II)							264	399 510
I- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	-3 996
Produits financiers (III) 280				Charges financières (V)		294	185	
Produits exceptionnels (IV)						290	5 157	
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		}	300		
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348					
Impôt sur les bénéfices* (VII)						306	146	
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)						310	830	
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	830	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles*				322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)				324	146		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	)	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986	ZFU -TE (44 octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexes A)	989				
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Investissements outre-mer	344				
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
	BUD (44 sexdecies)	992						
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit				346		
		Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies A)				655		
		Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies A)				643		
		Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies B)				645		
		Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies C)				647		
		Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies D)				648		
Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)				641				
Dédutions exceptionnelles (Art. 39 decies F)				990				
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies G)				649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	976	354		
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col.1 Déficit col.2		370	976	372		

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

L'ETNA
Société par actions simplifiée
au capital de 7 500 euros
Siège social : 117 rue de Stalingrad
38100 GRENOBLE

440 494 052 R.C.S. GRENOBLE

EXERCICE CLOS LE 30/09/2022

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
PROPOSEE ET VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 10 MARS 2023

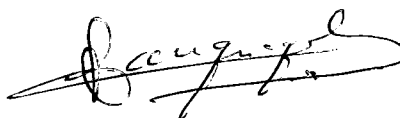
DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 829,81 euros, en totalité au compte « Autres réserves ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Présidence

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Bouguet', written over a horizontal line.